

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Compte-rendu affiché le : 14 avril 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

N° 25-04-02

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Redevance de la société
des eaux minérales
d'Evian – exercice 2025

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY - Christian BECUWE - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – André HUBERT - Aurélie DESBREE - Jean-Paul SOLEILHAC - Alain LECUE – Pascal BENARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Philippe DENIS - Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET- Michel FRANCHINI à Gérard ALLANCHE - Christine PALLEY à Edith CONSIGNY - Marie-Hélène BOUILHOL à Jean-Paul SOLEILHAC – Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

17 AVR. 2025

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

REDEVANCE DE LA SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN – EXERCICE 2025

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que le montant de la redevance versé à la Commune par la Société des Eaux Minérales d'Evian (source BADOIT) au titre de l'exercice 2024, conformément à l'avenant du 6 juillet 1965 au traité 1896-1897, s'élève à la somme de 745 708,00 €.

Le solde de la somme à percevoir par la Commune au cours de l'exercice 2025 s'élève donc à :

- | | |
|--|------------------|
| • redevance 2024 | 745 708,00 euros |
| • à déduire acompte perçu en 2024 | 464 716,00 euros |
| • reste dû au titre de l'exercice 2024 | 280 992,00 euros |

L'acompte dû pour l'exercice 2025 sera égal à la moitié de la redevance 2024 soit : 372 854 €.

Le montant de la redevance totale encaissée en 2025 sera donc de :
280 992,00 + 372 854,00 = 653 846,00 euros.

La quantité vendue ramenée au litre en 2024 est de 175 213 497 litres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, :

- **PRECISE** que la recette sera encaissée par M. le Receveur Municipal et inscrite à l'article 70388 du budget communal.

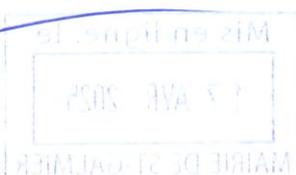
Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 11 avril 2025.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

17 AVR. 2025

Mairie de Saint-Galmier